

## Liste des pièces à fournir Pour votre dossier d'inscription 2018/2019

- Photo d'identité** àagrafer ou coller sur la première page
- Photocopie** lisible de votre **carte nationale d'identité** ou de votre passeport en cours de validité
- Couverture sociale** couvrant la période de formation :
  - photocopie carte CPS (ou celle des parents sur laquelle figure le nom de l'étudiant)
  - attestation de couverture sociale CPS
  - attestation de couverture de votre organisme de sécurité sociale
- Service national** : photocopie de l'attestation de journée défense et citoyenneté ou l'attestation de recensement *pour les hommes nés à partir de 1980 et les femmes nées à partir de 1983*
- Titre d'accès** : photocopie du diplôme requis pour s'inscrire à la formation :
  - Baccalauréat ou équivalent
  - autre : .....
  - avis favorable de la commission de validation
- Un **RIB** ou **RIP** (relevé d'identité bancaire ou postal) obligatoire
- Titre de paiement** :
  - Paiement de la totalité des frais de formation par :
    - chèque bancaire ou postal à l'ordre de *M. l'Agent Comptable de l'UPF*
    - espèces
    - virement sur le compte Trésor Public de l'Agent Comptable de l'UPF :  
*N° de compte : 10071 – 98401 – 00001000025 – 33*  
*Objet : préciser le nom de la formation*
  - Demande de paiement échelonné (+ toutes les pièces justificatives et 1<sup>er</sup> paiement en chèque) sous réserve d'acceptation

En plus, pour les candidats au **DAEU** nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 1995 et le 1<sup>er</sup> octobre 1999 :

- Justifier d'une interruption du cursus scolaire de 2 ans et donc de 24 mois d'activité : fournir des attestations de travail (CDD, Contrats aidés...), des attestations de formations, acte de naissance des enfants si la personne a arrêté le cursus scolaire pour se consacrer à leur éducation